



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 février 2023

DATE DE CONVOCATION
17 février 2023

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230223-23_02_23_05-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-trois février** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT (à partir de 18h40, pouvoir de M. Claude VERDREAU), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THÉVENEAU), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Christine NIRLO), Mme Maïté COUBAT (jusqu'à 18h40, pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

23/02/2023/05

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 35

Objet : Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes 2023-2024 et de ses annexes

Pour la troisième année consécutive, la campagne de renouvellement de dossiers administratifs pour l'année scolaire à venir, sera effectuée entre début mars et début juillet 2023, en fonction des six secteurs géographiques du territoire.

En termes de communication, des flyers vont être distribués dans chacune des écoles, à destination de l'ensemble des élèves pour les renouvellements. En parallèle, toutes les informations seront communiquées auprès des Mairies, afin que chaque nouvel arrivant puisse en être informé.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Espaces Jeunes est l'un des éléments du dossier administratif qui doit être porté à la connaissance des familles utilisatrices du service, pour qu'elles le valident avant toute réservation.

Des modifications sont proposées comme suit (le projet de Règlement intérieur est joint en annexe) :

- Le créneau d'accueil du public

Les heures d'accueil du Centre de Facturation Unique s'élargissent, passant d'un créneau de 3h30 quotidien (8h30-12h) à un créneau de 4h15 (8h-12h15).

- Une pièce administrative supplémentaire

L'attestation, générée par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF 21) où apparaît le numéro d'allocataire CAF, est ajoutée à la liste des pièces obligatoires à fournir, afin d'éviter toute erreur de retranscription par la famille, et ainsi un blocage au niveau de la facturation.

- Les délais d'inscriptions extrascolaires

Actuellement, les familles ont une période de trois semaines pour effectuer des réservations pour les vacances scolaires, jusqu'à cinq jours ouvrés avant le temps d'accueil souhaité. Il apparaît que de plus en plus d'usagers s'inscrivent la veille du délai réglementaire, engendrant ainsi des difficultés dans la gestion des recrutements de personnel (Exemple : pour les vacances d'Hiver 2023, entre le 6^{ème} et le 5^{ème} jour ouvré avant le début des vacances, 45 enfants ont été ajoutés pour le premier jour, à AISEREY.)

En conséquence, une date butoir va être imposée aux familles, deux semaines avant le début de la période. Au-delà de cette date, toute nouvelle inscription sera étudiée au regard des disponibilités en termes de places. Les familles pourront toujours annuler leurs réservations, jusqu'à 5 jours ouvrés avant 10h00, comme actuellement.

En parallèle, les bulletins d'inscription extrascolaire seront mis en ligne dès le mois de septembre, allongeant ainsi sensiblement la période d'inscription des familles.

- Les coordonnées de la Trésorerie située à AUXONNE

Afin de faciliter la transition entre 2022 et 2023, l'ensemble des coordonnées de la Trésorerie, située à AUXONNE ont été ajoutées.

- L'annulation des réservations

Dorénavant, lorsqu'une école complète sera fermée, pour cause de grève, de sortie scolaire ou autre, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise annulera automatiquement les réservations, afin que les familles ne soient pas facturées en vain.

- Les tarifs périscolaires et extrascolaires (Annexe 1)

Il est proposé le maintien des tarifs « périscolaires » et « extrascolaires » tels que soumis à l'assemblée communautaire au cours de la présente séance au titre de la modification pour 2022-2023.

Vu, l'avis favorable de la 6^{ème} réunie le 13 février 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes 2023-2024 et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 24 février 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER